

Avis voté en plénière du 9 septembre 2014

La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants

Déclaration du groupe de la mutualité

Comme le souligne l'avis, certaines activités, notamment agricoles et du secteur alimentaire, sont liées à la fois au rythme des saisons et aux conditions climatiques, mais aussi aux comportements de consommation. L'avis, en recherchant les leviers qui permettent de sécuriser l'activité économique de ces entreprises, cherche également les moyens d'améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers.

Les travailleurs saisonniers qui participent à ces activités sont aussi souvent parmi les plus précaires. En effet, le lien entre précarité des emplois et santé n'est plus à démontrer.

Les saisonniers sont ainsi particulièrement exposés aux facteurs de pénibilité physique (positions douloureuses ou fatigantes, mouvements répétitifs... mais aussi exposition non protégée à des produits chimiques) et psychologiques (isolement, stress, cadences, ..) qui se répercutent sur leur état de santé.

Une étude de l'Observatoire régional de santé de Poitou-Charentes sur le travail saisonnier et la santé souligne que les consultations chez les professionnels de santé sont moins nombreuses chez les travailleurs saisonniers. Par ailleurs, le taux de fréquence d'accidents du travail est plus élevé chez les travailleurs saisonniers et ces accidents sont souvent plus graves.

Renforcer les messages et les actions de prévention des risques liés aux tâches et à l'activité s'avèrent donc indispensables.

Aussi, les préconisations de l'avis en matière de santé au travail sont soutenues par le groupe de la mutualité : améliorer les pratiques en matière de visite médicale d'embauche, améliorer les conditions d'exercice de la médecine du travail et développer les actions en matière de prévention, d'information et de formation à tous les niveaux et par tous les acteurs (notamment par les employeurs eux-mêmes).

L'avis avance plusieurs pistes pour contribuer à la pérennisation des emplois saisonniers : le groupement d'employeurs, notamment sous statut coopératif, répond à cette attente. Il permet d'apporter une plus grande sécurité d'emploi résultant de la dimension collective du groupement et représente un outil de gestion de l'emploi pour les entreprises.

Enfin, le groupe de la mutualité partage la nécessaire sensibilisation des consommateurs pour les encourager à consommer des produits locaux de saison. Outre les valeurs nutritionnelles qu'ils

apportent, favoriser la commercialisation en circuit court présente un impact environnemental positif.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.